



Déclaration SNUipp-FSU 33 préalable à la CAPD du 4 juillet 2017

La FSU rend **hommage à Simone Veil** et son courage politique d'avoir porté le droit à l'IVG dans la loi qui porte son nom. Cette loi a été un acte fort dans l'amélioration de la condition des femmes et un acquis essentiel pour nos libertés. Humaniste, déterminée, survivante de la barbarie nazie, elle défendait ses convictions politiques et ce qu'elle pensait juste pour l'intérêt général. Femme de conviction, son action pour faire progresser les droits pour une égale dignité entre les femmes et les hommes est un héritage précieux. Féministe, militante pour les droits des femmes, elle a su faire face au mépris et à l'ignominie pour inscrire le droit à l'IVG dans la loi. Certaines mobilisations récentes de groupes et partis qui tentent de restreindre ce droit requièrent la vigilance de toutes et tous. La FSU s'attachera à continuer de faire vivre ce droit, notamment en participant aux événements qui se dérouleront le 28 septembre, journée internationale du droit à l'avortement.

Nous avons appris la décision du gouvernement du **gel de la valeur du point d'indice** des fonctionnaires. Cette mesure est injuste et négative pour la fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social.

Les fonctionnaires ont subi d'importantes pertes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans. Durant cette période, nombre de postes ont été supprimés, alourdissant leur tâche sans revalorisation significative de leur rémunération. Aujourd'hui, geler leur salaire est donc une double peine, inadmissible. Alors que depuis 2010 le point était gelé, une unique revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Cette première dynamique serait tout de suite enrayée par cette décision. Geler le point d'indice revient à nier les missions des agents de la Fonction publique, leur qualification professionnelle et le rôle qu'ils jouent pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général. La Fonction publique, ses agents, sont un investissement indispensable pour notre pays si l'on souhaite relever les défis qui sont les nôtres. D'autres solutions sont envisageables pour traiter de la dépense publique. Sanctionner 20% des salariés du pays n'aidera en rien à redresser la situation. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement à la seule vision budgétaire pour traiter des déficits publics. La FSU s'est adressée au ministre pour lui demander de revenir sur cette annonce et engager une véritable concertation avec les partenaires sociaux.

Le ministre affirme que les dispositifs « Plus de maîtres » et le dédoublement des CP vont pouvoir cohabiter. Or, la mise en place des CP dédoublés à moyens constants et de manière précipitée génère des difficultés sur le terrain.

Le SNUipp-FSU défend un dispositif prometteur, le « Plus de maîtres », qui répond aux demandes des enseignants qui exercent en zone d'éducation prioritaire, permet un travail plus collectif, la réalisation de projets, de mieux aider les élèves en difficulté, et présente déjà des effets notables sur les apprentissages malgré un dispositif en déploiement – les « Plus de maîtres » ne sont encore que 3220 sur les 7000 annoncés.

En Gironde, le flou et l'incertitude ont prédominé avant la réception des documents préparatoires au CTSD. Le SNUipp-FSU33 a organisé une assemblée générale devant la DSDEN le 21 mai. Les remontées du terrain étaient diverses selon les circonscriptions. La crainte des équipes est que leur avis ne soit pas pris en compte, que l'IEN leur impose un choix ou une répartition des classes, d'avoir à résoudre un casse-tête dans l'occupation des locaux (il a été question un temps d'une idée folle d'une classe partagée entre deux PE avec 2 groupes de 12 élèves), ou encore de voir tous leurs projets balayés par la mise en place de la réforme des CP à 12. En REP+, les enseignants déplorent la réduction des interventions du PMQC en maternelle, désormais limitées à la seule GS, quand on connaît l'importance du travail de prévention qui peut être mis en place dès les petites classes.

Nous nous interrogeons cependant sur l'anticipation et la mise en place de la demande ministérielle concernant le dédoublement des CE1 en REP+ et CP en REP pour la rentrée 2018.

Alléger les effectifs des CP en REP+, c'est nécessaire. Mais ça l'est autant dans les autres classes, en REP+ comme en REP ou hors éducation prioritaire. Pour prévenir les difficultés scolaires, il faut également former et recruter des personnels spécialisés afin que les RASED retrouvent leurs effectifs d'avant 2008, avant que les gouvernements Fillon ne suppriment 5000 postes. Pour cela il est nécessaire d'investir durablement dans le premier degré pour combler le retard constaté avec la plupart des pays comparables à la France et qui réussissent beaucoup mieux en termes de réussite des élèves et de lutte contre les inégalités.

Les enseignants veulent en premier lieu pouvoir travailler sereinement, sans subir un « pilotage à vue » variant au gré des alternances politiques, et sans remise en cause arbitraire du travail mené depuis plusieurs années. De même, si continuité éducative ne rime pas avec immobilisme, rime-t-elle avec retour vers le passé ? Car que ce soit les devoirs faits, le redoublement ou les stages de remise à niveau, il s'agit là de vieilles méthodes qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et qui renvoient pour certaines à la périphérie de la classe.

Concernant les **rythmes scolaires**, le décret ouvre la possibilité d'un retour à quatre jours hebdomadaires pour répondre à des organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Dans ce cas de figure, comment l'organisation du complément de service des directrices et directeurs d'école déchargés à tiers-temps est-elle envisagée ? L'organisation du service des TRS et ZIL ? Et comment s'assurer que les heures assurées en plus par les TRS ou les ZIL seront bien rattrapées, au vu de la difficulté parfois constatée cette année ?

Si ce décret permet des assouplissements attendus, l'absence de cadrage national est préoccupant et exacerbe les tensions au sein des écoles qui seules en supportent les conséquences. Les différences d'interprétation du texte constatées en Gironde entre circonscriptions s'avèrent problématiques.

Les enseignants pointent des mesures urgentes pour améliorer la réussite des élèves. La priorité au primaire doit s'accompagner d'un investissement fort, à la hauteur de celui des pays comparables qui réussissent à combattre les inégalités, qui permette de répondre aux besoins : abaisser partout les effectifs, offrir une formation continue de qualité, envisager un meilleur accompagnement et du soutien aux enseignants pour réussir le défi de l'inclusion. Les enseignants demandent aussi la reconnaissance de leur temps de travail et une réduction du temps de classe.

Les enseignants sont pleinement investis dans leurs missions, mais ils ont le sentiment de porter le système à bout de bras : il y a urgence à leur donner les moyens de bien faire leur métier, et à leur faire confiance, justement.

L'insuffisance, voire parfois l'absence, de maîtres G et E dans les écoles a des conséquences graves pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire, qui parfois peinent à être élèves et sont empêchés d'apprendre. Faute de réponse adaptée pour prévenir leurs difficultés, combien d'entre eux, alors qu'ils ne présentent aucun déficit cognitif, risquent de se trouver en panne de projet scolaire voire en situation de handicap ?

Le plan de rattrapage pour la Gironde n'est toujours pas envisagé sérieusement par le rectorat et le ministère. Or nous avons besoin de 258 postes pour atteindre le P/E national moyen, et de plus de 700 postes pour que les écoles girondines puissent fonctionner de façon optimale.

L'heure est à d'autres choix, à un réel investissement pour notre service public d'éducation, pour une école émancipatrice, fondée sur l'égalité des intelligences et un haut niveau de culture commune.

Je vous remercie de votre attention.